



Signalement des cas de radicalisation



La **radicalisation** est le processus par lequel une personne devient plus extrême dans son point de vue ou ses idées. L'actualité est marquée par la radicalisation, elle peut conduire à l'extrémisme ou au terrorisme. Le signalement est donc essentiel.

● **Signes de radicalisation**

La radicalisation est généralement **progressive** et accompagnée par un **changement de comportement** et une **idéologie plus violente**. Le passage à l'acte peut être rapide et ne doit pas être sous-estimé.

Plusieurs indices associés peuvent permettre de **détecter la radicalisation** : propos asociaux, changements physiques, rejet de l'autorité et de la société ainsi que la perte ou le changement des habitudes quotidiennes, ou encore l'éloignement pris envers des proches, comportements ou propos plus violents.

● **Comment réagir face à la radicalisation ?**

Le **Centre National d'assistance et de prévention de la Radicalisation (CNAPR)** permet de signaler les cas de radicalisation, pour prévenir un danger pour la personne elle-même mais surtout envers la population. La radicalisation est un phénomène complexe, mais qui doit être détecté.

- **Numéro Vert : 0 800 005 696** (du lundi au vendredi de 9 heures à 18 heures), à destination des appelants pour recueillir les signalements, écouter, soutenir, mais aussi de conseiller sur les comportements à surveiller et la conduite à tenir. Les signalements sont confidentiels.
- En dehors des horaires d'ouverture : vous pouvez renseigner le formulaire internet du Ministère de l'Intérieur : <https://www.interieur.gouv.fr/Dispositif-de-lutte-contre-les-filieres-djihadistes/Assistance-aux-familles-et-prevention-de-la-radicalisation-violente/Votre-signalement>
- Contacter les services de Gendarmerie ou de Police en composant le numéro de la brigade locale ou en appelant le 17.
- Un contenu suspect peut être signaler sur la plateforme internet PHAROS : <https://www.internet-signalement.gouv.fr/>

En conséquence, si le signalement est jugé préoccupant, il fera l'objet d'un accompagnement spécialisé et adapté de la personne concernée et de ses proches.